

LAZER

Notre Commune

Bulletin d'informations municipales



N° 42



MAIRIE

3320 Route de Gap
05300 LAZER

Tél : 04.92.65.06.30

Fax: 04.92.65.08.71

Courriel :

mairie.lazer@wanadoo.fr

La Mairie est ouverte

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h**

**Lundi et jeudi de
14h à 17h**

Secrétariat :

Laurence CLIER
France HECTOR

Agents techniques :

Stéphane NUNIES
Valérie COUDOURET
07.86.91.74.63

Retrouvez nous

Sur le Site Internet :

www.mairie-lazer.fr

facebook :

Commune de LAZER

Application

► **IntraMuros**

Me géolocaliser: Lazer

Permanence du Maire:

M. MAOUI Serge

Mercredi de 10h à 12h

Et sur Rendez-vous

Tél: 04.92.65.06.30

Pour contacter les Adjoints

M. André GUIEU

M. Jean-Paul COUDOURET

sur RDV Tél: 04.92.65.06.30

Dans ce numéro :

Le mot du maire	3
Urbanisme, travaux	4-5
Souvenir français, don du sang	6, 7
Infos	8-9, 12-15, 20
CCSB	10, 11
Culture, animations,	16-18
Etat civil	19

Tout départ ou arrivée de la commune doit être signalé à la mairie afin de faciliter votre démarche administrative :

PETIT RAPPEL !

1. relevé compteur eau
2. Changement d'adresse pour faire suivre les factures eau
3. Établissement Scolaire des enfants
4. Inscriptions sur les listes électorales (site : service public.fr)
5. Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le Noël
6. Repas des aînés

Bulletin semestriel:

Directeur de Publication: MAOUI Serge

Conception, Rédaction:

Serge MAOUI, André GUIEU, France HECTOR

Impression :

Mairie de Lazer

Crédit Photos :

Mairie, préfecture, CCSB, département 05, Défenses.gouv, Insee, CF de Lazer, Santé publique, Le Dauphiné, Placo Saint Gobain, bouyguestelecom, edf-renouvelable..

Copies : Mairie

Dépôt légal n° 2001-6

” Mot du Maire

*Cher(e)s ami(e)s lazérois(e)s, soirée des vœux qui aura lieu
cette année le samedi 7 janvier
2023 à partir de 18h30.*

*Avec l'équipe municipale, je formule le vœu que l'année à
venir, vous apporte la joie, elle doit être un moment de plénitude
et de tranquillité retrouvée.*

*En attendant, je vous souhaite,
ainsi que
les élus et l'ensemble du
personnel de passer de bonnes
fêtes de fin d'année.*

*Les préparatifs des fêtes de fin
d'année ont pu s'installer avec
les illuminations de Noël, dont ce
magnifique traineau et la boîte
aux lettres pour le père Noël des
enfants.*

*Le Maire
Serge MAOUI*



*Merci aux associations pour leur
dynamisme. Elles permettent, le
vivre ensemble, et la
convivialité ; j'espère vous
retrouver en nombre lors de la*

Le 29 juillet, le premier apéro citoyen a été organisé à l'initiative de la municipalité.

Avec une ambiance musicale et suivi d'un repas tiré du panier.

Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous !



Nous avons eu le plaisir de nous retrouver nombreux à l'espace de loisirs « Claude Morhet ».



" Infos urbanisme



Le Conseil municipal a décidé de lancer une modification du PLU en date du 12-10-2022 délibération 055/2022.

Ce type de modification permet de faire évoluer rapidement un PLU(i), après enquête publique.

En quelques phrases : La modification "classique" (aussi appelée "modification de droit commun") est une procédure d'évolution rapide du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi). Conduite par la commune.

Cette modification de droit commun permet de faire évoluer

le règlement (écrit et graphique).

Lancement de la modification du PLU qui avait été approuvé le 5 janvier 2015

Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?



Surfaces de l'abri de jardin

Autorisation requise

Surface de plancher: Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme et **emprise au sol :** Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements (exemple : marquises) sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements. inférieures ou égales à 5 m²

Aucune autorisation

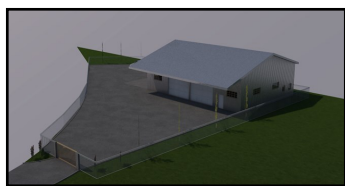
Surface de plancher ou emprise au sol supérieures à 5 m² et jusqu'à 20 m²

Déclaration préalable de travaux

Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20 m²

Permis de construire

” TRAVAUX bâtiment communal



Suite à la publication de l'appel d'offre sur le site AWS-Achat et

la presse avec remise de pli le 13 juin 2022, 14 entreprises ont répondu aux 6 lots concernés.

L'analyse des offres et le rapport final ont permis d'attribuer en séance du Conseil municipal par délibération N° 049 le 20/09/2022 selon les critères d'attributions

Les lots de la façon suivante :

Lot 1 : Terrassement-VRD :
EDMOND POLDER

► Montant du marché : 88 095.00 € HT

Lot 2 : Gros œuvre :

LEOUFFRE CONSTRUCTION

► Montant du marché : 84 864.80 € HT

Lot 3 : Charpente métallique- couverture-bardage-fermetures :

SARL BOREY

► Montant du marché : 137 905.10 € HT

Lot 4 : Cloisons-doublages-faux-plafonds :

AC-TEC

► Montant du marché : 3 927.50 € HT

Lot 5 : Electricité :

STEFEELEC 05

► Montant du marché : 13 776.20 € HT

Lot 6 : Plomberie-Sanitaire :

LA GAPENCAISE DE CHAUFFAGE

► Montant du marché : 8295.80 € HT

Les subventions obtenues à ce jour sont l'Etat DETR 105 000.00 €.

L'ouverture du chantier a eu lieu le 19 octobre 2022.

1-Valeur technique au regard des spécifications du CCTP, de la qualité des matériaux et matériels similaires éventuellement proposés en réponse à l'article 9.1 du CCAP, effectué à partir du CDPGF	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %



Cambriolage sur la Commune durant le week-end des 15-16 octobre

Pour votre rappel ou information, une grande partie des matériels ainsi que le véhicule de la commune du service technique ont été volés.

La gendarmerie est venue constater les faits le dimanche.

L'expert de notre assurance s'est également rendu

rapidement sur place.

En conséquence la commune a été dans l'obligation de racheter un véhicule et tous les matériels dérobés car rien n'a été retrouvé à ce jour !

le Maire et son conseil municipal ainsi que Stéphane NUNIES tenaient à remercier à nouveau la commune de Laragne-Montéglin tout particulièrement son maire M. DUPRAT pour sa spontanéité et réactivité qui a eu la gentillesse de nous prêter un véhicule communal en attendant d'avoir notre nouveau véhicule !

Le nouveau véhicule équipé ainsi que les matériels manquants bénéficient de subventions de la part du Conseil Département 05 dans le cadre « enveloppe solidarité ».

Devoir de mémoire, Le souvenir Français

Le devoir de mémoire dépend de la notion de citoyenneté. L'on ne peut donc pas parler de l'un sans l'autre.

Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Elle se définit par 3 critères :

Habiter la Cité (une commune, un Etat, une union d'Etats)

S'investir dans la Cité (notion participative et pratique)

Aimer sa Cité (notion affective, voire patriotique).

En d'autres termes, parce qu'on vit dans une Cité, parce que l'on s'investit dans celle-ci et que l'on aime sa Cité, on a des droits et des devoirs envers elle, comme un enfant vis-à-vis de ses parents. La Cité nous apporte des choses (des avantages matériels, des droits, des valeurs,) ; en contrepartie, on lui doit aussi des choses comme le respect, la fidélité et la mémoire... comme un retour naturel et légitime à ce qui nous est donné, pour vivre ensemble, en harmonie et dans la cohésion (la cohésion nationale).

Comprendre que la citoyenneté implique des droits et des devoirs, c'est comprendre ce qu'est la politique au sens grec du terme, la vie de la cité, une cité qui unit les hommes, les vivants entre eux bien sûr mais aussi les vivants et les morts au-delà du temps ; une Cité qui unit les contemporains vivants et ceux qui l'ont fait vivre autrefois, qui l'ont habitée, l'ont défendue, valorisée, aimée... et auxquels on doit une légitime reconnaissance. C'est cela le devoir de mémoire.

Le Souvenir français est une association fondée en 1887 par François Niessen et reconnue d'utilité publique le 1er février 1906. Elle a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient Français ou étrangers.

Le Souvenir Français n'est pas une association d'Anciens Combattants. **C'est une association civile, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ouverte à tous les citoyens, désireux d'entretenir la mémoire de notre pays.**

Le Souvenir Français observe la plus stricte neutralité politique, confessionnelle et philosophique.

La plus vieille association mémorielle de France (1887)



Le Souvenir Français est né au lendemain de la Guerre de 1870 contre les Prussiens, guerre qui se solde par la perte de l'Alsace-Moselle. Refusant cette annexion, un certain nombre de Français décident d'entretenir les tombes de leurs « pères » morts au cours de ce conflit.

Nos missions :

Dans le domaine patrimonial

Notre objectif : Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon.

Dans le domaine commémoratif

Notre objectif : Aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique local ne doit disparaître.

Dans le domaine de la transmission

Notre objectif : Aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique.

Cette ambition est un défi qu'il est impératif de relever si nous souhaitons que le partage de l'histoire « soude » la Nation.

En 2021, l'association rassemble 75242 adhérents, regroupés dans 1 553 comités locaux. Ce sont ces femmes et ces hommes qui par leur mobilisation bénévole, font vivre au quotidien la mémoire combattante française.



Le Comité Laragne-Serres du Souvenir Français

a été créé le 15 janvier 2021. Il couvre le territoire haut-alpin de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech. Le Bureau est

constitué de Patricia Morhet-Richaud (présidente), Bernard Mathieu (Vice-président), Dominique Drouillard (secrétaire), Kévin Queyrel (trésorier) et son siège est à Lazer. Pour toute question, vous pouvez joindre Patricia Morhet-Richaud (patricia.morhet@orange.fr)

Cérémonie du 11 novembre pour ne pas oublier

104 ème Anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918., Armistice victorieux pour la France et ses Alliés après quatre années de combats meurtriers face à l'Allemagne et aux Empires centraux.



La France déplorait :

- 1 400 000 morts
- 740 000 invalides
- 3 000 000 de blessés
- Des centaines de milliers de veuves et orphelins



Il est possible de donner son sang à condition d'être majeur et de répondre à certains critères en matière de santé. Un entretien préalable au don de sang permet de vérifier s'il n'y a pas de contre-indication et si le donneur a bien respecté un délai minimum entre 2 dons. Aucune rémunération ne peut être versée au donneur. En principe, un mineur ou une personne de 71 ans et plus ne peuvent pas faire ce don.

Intervalle minimum à respecter entre 2 dons

L'intervalle minimum entre 2 dons similaires varie de 2 à 8 semaines.



Limites et périodicité

Type de don	Nombre de dons maximum dans l'année		Intervalle minimum entre 2 dons (similaires)
	Homme	Femme	
Don de sang total	6	4	8 semaines
Don de plasma par aphaérèse	24	24	2 semaines
Don de plaquettes	12	12	4 semaines

Les intervalles à respecter entre 2 dons **non similaires** varient entre 2 semaines et 16 semaines.

jeudi 5 janvier 2023	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 16 mars 2023	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 27 avril 2023	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 13 juillet 2023	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 24 août 2023	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 9 novembre 2023	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30
jeudi 21 décembre 2023	LARAGNE	Salle des Fêtes	8h à 12h30

LE LAC EDF DE LAZER



Cet été, le remplissage de la retenue d'eau n'a pas été suffisant pour compenser les prélèvements. Le niveau d'eau ne permettant plus de naviguer, le chantier a dû être stoppé. Des pluies orageuses en fin d'été ont permis de reconstituer durablement la ressource en eau. Depuis fin août, le chantier a repris, et est aujourd'hui à mi-chemin avec 80% des panneaux solaires flottants posés. La mise en service complète de la centrale est prévue premier trimestre 2023.

Le chantier de l'installation photovoltaïque flottante sur la retenue hydroélectrique de Lazer dans les Hautes-Alpes (05) d'une puissance de 19,7 MWc a connu une période estivale 2022 mouvementée.

À cette époque de l'année, l'activité de l'usine hydroélectrique cesse afin de réserver la ressource en eau aux usages agricoles.



Aide aux familles pour le transport scolaire Rentrée 2022-2023

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, vous avez inscrit votre(vos) enfant(s) sur le site internet du Conseil Régional afin de bénéficier d'une carte d'abonnement de transport PASS ZOU ETUDES. Cette année encore, la communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB), au titre de sa compétence action sociale, a décidé, lors du Conseil communautaire du 12 septembre 2022, de renouveler l'accompagnement des familles de son territoire en participant à la dépense de transport pour les élèves des écoles primaires, collèges et lycées. (Les étudiants Post bac ne sont pas éligibles : Université, BTS, IUT ...).

Pour la rentrée 2022-2023, l'aide accordée par la

CCSB correspond à 80% du règlement effectué par les familles auprès de la Région. Le versement de cette aide sera effectué à partir du 1^{er} janvier 2023 dans l'ordre réception des dossiers par la CCSB.

Pour bénéficier de cette prise en charge, les familles peuvent télécharger sur le site internet de la CCSB un formulaire de demande d'aide financière qui devra être retourné, accompagné d'un justificatif de paiement (disponible sur votre compte ZOU, créé en ligne lors de votre demande de carte), de la photocopie du titre de transport, du certificat de scolarité du ou des élèves concerné(s) et d'un RIB (aux coordonnées du représentant légal ayant rempli la demande de remboursement).

Tout dossier incomplet et/ou réceptionné après le 13/07/2023 ne sera pas traité.

Ces formulaires sont également disponibles en mairie.

Les demandes sont à adresser :

- ⇒ par courrier : Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch - Maison de Pays -Service Remboursement ZOU – 04250 La Motte du Caire
- ⇒ par mail : msap.lamotteturriers@sisteronais-buech.fr



Mairie, ainsi une convention sera établie.

Le travail de déneigement effectué par la Commune fera l'objet d'une facturation annuelle à la fin de la saison hivernale.

Les conventions de déneigement participation d'un exploitant agricole 2022-2025 ont été délibérées en conseil municipal du 20/09/2022.

Le montant est inchangé. Il reste fixé à 100.00 € de l'heure (forfait minimum : ¼ h)

Actuellement deux agriculteurs sont en charges du déneigement des voies communales.

Vous pouvez éventuellement faire appel à une entreprise privée pour le déneigement de votre chemin ou voie privée.

Déneigement des voies privées

La commune ne peut entretenir et déneiger que les voies publiques.

Le déneigement des voies privées est **l'affaire de leurs propriétaires.**

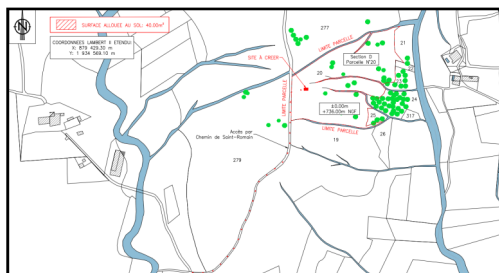
La commune assure le déneigement des voies privées si le propriétaire en fait la demande auprès de la

New Deal mobile : plus de 600 nouveaux sites 4G en zone rurale

Pour **résorber la fracture numérique** et assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a engagé depuis 2018, en partenariat avec les opérateurs, un **plan baptisé New Deal mobile**, doté de plusieurs milliards d'euros d'investissement.

Récemment, les arrêtés du **21 décembre 2021** et du **16 février 2022** sont venus **renforcer le déploiement du dispositif**. L'arrêté du 1er février 2022 définissait une première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles.

Une réunion publique s'est déroulée le 15 novembre réunissant la Société Bouygues, le conseil municipal, les administrés etc. Le conseil municipal se réunira prochainement pour statuer sur le projet.



FICHE PRATIQUE POUR LE TRI DES PNEUS EN DÉCHETTERIES



CCSB

AUTORISÉS

Exclusivement les pneus déposés
par les particuliers :

- voitures (tourisme, 4x4, camionnette, quad)
- deux-roues motorisés (moto, scooter)
- propres
- entiers

Pneus VL avec jante sont admis en collecte
séparée – **ne pas les déposer dans la benne**
AliaPur/TFM Pneu.

REFUSÉS

Les pneus :

- déposés par les professionnels
- camions (fourgon, PL et autre)
- agricoles (remorques, tracteurs,
machine et autre)
- vélos et VTT
- sales ou colorés
- coupés ou en morceaux
- vieux ou dégradés

Les vendeurs/distributeurs ont l'obligation de
vous reprendre ces déchets.

1 QUESTION ?

Contactez le pôle environnement de la CCSB : 04.92.66.25.49
Carrefour du 8 mai 1945 – 05300 GARDE COLOMBE

Les déchets ménagers englobent tous les déchets produits par les ménages et assimilés (certaines collectivités et certains commerçants). Ce sont donc les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne. Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou pas encore recyclées), les déchets recyclables secs (journaux, papiers, carton, magazines, verre, aluminium, plastique) et les recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...).

Selon l'ADEME, en 2015, les déchets des ménages et assimilés représentaient 37,9 millions de tonnes, soit 575 kg/hab/an c'est près de 80% des déchets collectés par les municipalités. Leur production a augmenté de 4,4 % entre 2005 et 2008, alors qu'au cours de la même période, la population française augmentait seulement de 2%. Le contenu de la poubelle résiduelle (les ordures ména-

gères) représente 14,8 millions de tonnes en 2008, soit la moitié des déchets produits par les ménages. Les collectes sélectives progressent régulièrement, que ce soit en porte à porte (emballages en papiers cartons, plastiques, etc.) ou en apport volontaire par le biais des déchèteries ou des conteneurs (verre, etc.). On observe la même tendance pour les déchets verts, dont la collecte a été multipliée par 4 entre 1995 et 2008.

Réduire mes déchets : certaines règles sont importantes pour une bonne collecte de nos déchets.



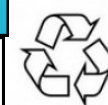
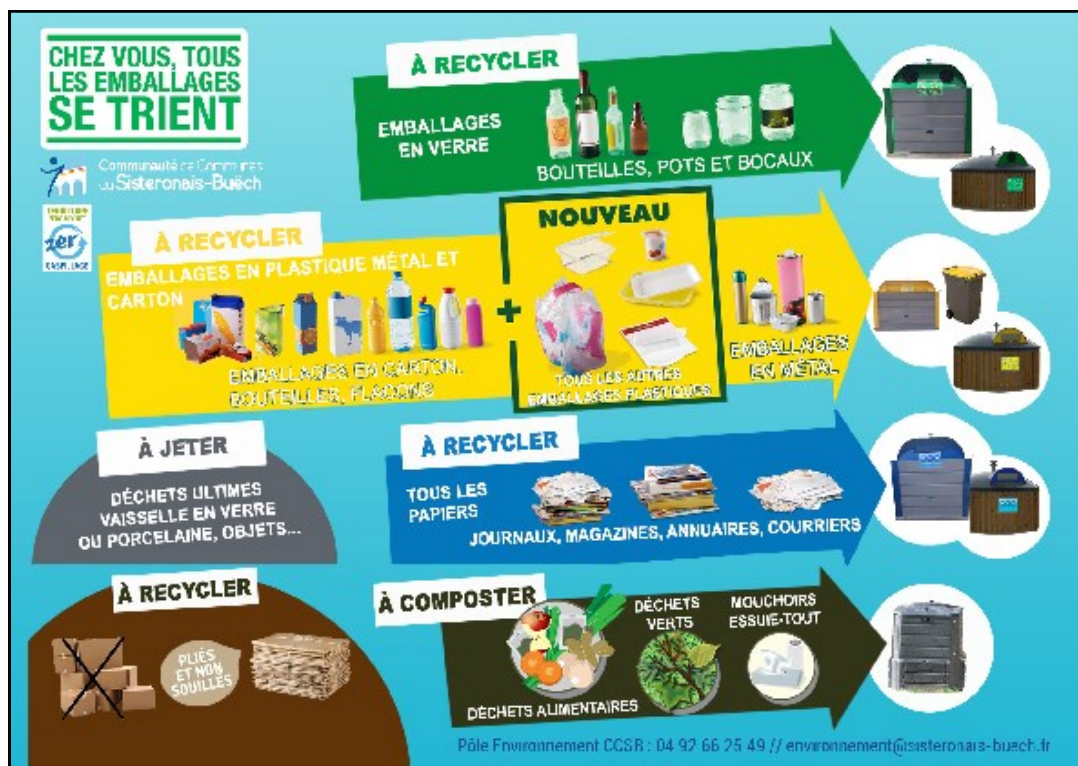
EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

LE TRI SE SIMPLIFIE !



100% TRI POUR
100% DE NOUVELLES RESSOURCES

L'extension des consignes de tri
dans le Sisteronais-Buëch évolue :
le point sur ce que vous pouvez trier et recycler



100% TRI POUR 100% DE NOUVELLES RESSOURCES

Sur le territoire de la CCSB,
une poubelle d'ordures ménagères
contient en moyenne :



Seuls 35% de ces déchets devraient être dans cette poubelle !
Tout le reste doit être trié : pour être recyclé (26%)
ou composté/vvalorisé (33%).
Pensez aux autocollants «Stop pub» à coller sur votre boîte
aux lettres (disponibles au Pôle Environnement de la CCSB)
pour réduire encore de 5% vos déchets.

Les ordures ménagères et les encombrants sont entoués
sur notre territoire, **RÉDUISONS-LES !**



Pour les encombrants et produits dangereux :
7 déchetteries sont réparties sur le territoire
afin d'accueillir les citoyens et les aider à bien
trier leurs déchets.
Des agents de déchetteries sont présents pour
guider les déposants vers les bonnes filières
de recyclage.



HORAIRE D'OUVERTURE, LISTE DES DÉCHETS
ACCEPTÉS ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR
sont disponibles sur le site www.sisteronais-buech.fr

" Infos utiles



Vous avez entre 15 et 17 ans, vous êtes de nationalité française, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, ne ratez pas les inscriptions du Service national universel 2023 !

En 2023, trois séjours de cohésion seront proposés :

- ♦ **un premier séjour** du 19 février au 3 mars pour la zone C
- du 9 au 21 avril pour la zone A
- du 16 au 28 avril pour la zone B
- ♦ **un deuxième séjour** du 11 au 23 juin pour toutes les zones
- ♦ **un troisième séjour** du 4 au 16 juillet pour toutes

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite dans un dispositif de volontariat existant.

LES OBJECTIFS

- ✓ **Faire vivre les valeurs républicaines**
- ✓ **Renforcer la cohésion nationale**
- ✓ **Développer une culture de l'engagement**
- ✓ **Accompagner l'insertion sociale et professionnelle**



1 Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

LES ÉTAPES CLÉS



2 Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3 Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

" Infos utiles



Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous êtes vous recensé* ?

Le recensement* : pour qui ?

Le recensement concerne tous les français, filles et garçons, âgés de 16 ans.

Le recensement* : pourquoi ?

- 1 – Pour pouvoir être convoqué à la JDC*
- 2 – Pour être inscrit d'office sur les listes électorales

Le recensement* : comment ?

Par internet :

- 1 – Créez votre compte sur majdc.fr
- 2 – Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille
- 3 – Suivez les instructions

A la mairie de votre domicile :

Munissez vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{re})

2

Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes
(www.mon.service-public.fr)

3

La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☒ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☒ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Grâce à cette plateforme, vous pourrez accéder à votre situation : éditez votre convocation à la JDC, accédez à son contenu et aux informations utiles, ...

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'État



L'application IntraMuros permet d'**informer**, d'**alerter** et de faire **participer** nos administrés à la vie locale.

La Mairie vous communique sur cette application.

Vous recevrez des alertes directement sur leur smartphone. Vous pourrez accéder au **journal** de la commune, aux événements de notre **bassin de vie** et

aux points d'intérêt **touristiques**.

Vous utiliserez **les services** que nous mettons à votre disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

IntraMuros

gratuitement.



Sélectionnez ensuite la commune. Pas besoin de donner son mail ou votre téléphone : la navigation est **simplifiée** et **aucune donnée** n'est collectée.

” Trouver de l'aide pour que ça change



EN CAS D'URGENCE

17 Police Gendarmerie 15 SAMU 14 SMS

7J/7 ET 24H/24

39 19 Violences Femmes Info

115 Hébergements d'urgence

www.arretonslesviolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne

AUTRES NUMÉROS NATIONAUX

0800 05 95 95 Viols Femmes Informations

0800 08 11 11 IVG & contraception (planning familial)

0801 90 19 11 Écoute et prévention pour les auteurs de violence

Ces numéros sont gratuits et confidentiels

Contacts dans les Hautes-Alpes

CIDFF

Accueil, écoute, accompagnement psychologique, juridique, vers l'emploi et l'insertion socio-professionnelle, parcours de sortie de prostitution.
04 92 55 33 98 - cidff05@orange.fr

MEDIAVIC 05

Accueil, écoute, informations juridiques, aide dans les démarches administratives et judiciaires, soutien psychologique.
04 92 52 67 66 - mediav05@wanadoo.fr

PLANNING FAMILIAL

Écoute, information et accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle.
06 88 31 96 01 - info@leplanning05.org

BARREAU DES HAUTES-ALPES

Permanence d'avocat et d'assistance aux victimes.
06 85 45 12 26

ILLUMINATIONS DE NOEL



Le char et les rennes du Père Noël ont été installés au quartier Pré Pourcier. La possibilité de s'y installer pour prendre des photos a fait le bonheur des familles.

Mais aussi pour la 1ère fois à Lazer, les enfants ont pu également déposer leur lettre au Père Noël dans la jolie boîte installée au quartier du Silo—Les Résolues.

Le Père Noël a pu répondre à chacun d'entre eux.



Location salle des

Réservation, Tarifs

Afin de valider votre réservation, vous devez impérativement la confirmer par courrier ou par mail.

Tarifs :

- ⇒ Semaine la journée : 50 €
- ⇒ Le week-end 150 €

Une convention sera signée à la remise des clés et un chèque de caution de 300.00 € sera demandé.

Un règlement d'utilisation de la salle polyvalente est joint à la convention qui devra être signée.

Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking nord de la mairie.

La salle doit être rendue propre et rangée ainsi que les extérieurs autour de la salle.



COVOITURAGE

Aire de covoiturage :

Site Mairie de Lazer route de Gap RD 942 (arrêt de bus)

05covoiturage.fr

- Blablacar :

covoiturage.fr

Ne pas oublier

” infos

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est difficile à détecter car il est **inodore, invisible et non irritant**.

Après avoir été respiré, il provoque :

- maux de têtes ;
- nausées, vomissements ;
- fatigue ;
- malaises ou encore paralysie musculaire.

Dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès.



Que faire si l'on soupçonne une intoxication ?



Maux de tête, nausées et malaises peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- **aérer** immédiatement en ouvrant portes et fenêtres ;
- **arrêter** si possible les appareils à combustion ;
- **quitter** les lieux au plus vite ;
- **appeler** les secours (112), les sapeurs-pompiers (18) ou le Samu (15) ;
- **attendre** la venue d'un professionnel qualifié avant de revenir sur les lieux.



Pour plus d'informations :

- le Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de votre commune si elle en est dotée ;
- le Centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région ;
- la délégation départementale de votre Agence régionale de santé.

Les coordonnées sont disponibles sur paca.ars.sante.fr :

- ↳ Rubrique **Prévenir**
- ↳ Santé publique et prévention
- ↳ Monoxyde de carbone



Graphisme et illustration : Marie Ducom

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

MONOXYDE DE CARBONE : comment éviter une intoxication ?



Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner tout le monde. Elles touchent chaque année plus d'un millier de foyers et causent une centaine de décès. Pour les éviter, il existe des gestes simples à adopter chez soi !

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un **gaz toxique** qui peut être mortel. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'appareils domestiques à combustion.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.



Quels appareils sont concernés ?



- chaudières et chauffe-eaux ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- **appareils de chauffage** à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

5 CONSEILS POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1

Faites entretenir vos appareils de combustion chaque année par un professionnel



Pour fonctionner en toute sécurité, tous les appareils à combustion qui vous permettent de cuisiner, de vous chauffer ou de produire de l'eau chaude doivent faire l'objet d'un **entretien régulier** par un professionnel.

2

Veillez à la bonne aération de votre logement



- ne bouchez jamais les dispositifs d'aération ou de ventilation ;
- aérez votre logement tous les jours pendant au moins 15 minutes/jour, même quand il fait froid.

3

Faites ramoner chaque année vos conduits d'évacuation



Chaque année, faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée ou vos conduits d'évacuation des gaz brûlés.

4

N'allumez votre poêle ou votre cheminée que lorsqu'il fait froid



Il faut une **différence importante de température** entre l'intérieur et l'extérieur de votre habitation pour que les gaz s'évacuent correctement.

5

Veillez à une utilisation appropriée des appareils de combustion



- évitez d'utiliser les chauffages d'appoint à pétrole. Si vous en utilisez, ne les faites jamais fonctionner en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence ;
- respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion ;
- les cuisinières, braseros, etc. sont **inappropriés** pour chauffer votre logement ;
- les barbecues ne doivent être utilisés qu'en extérieur pour éviter tout risque d'intoxication.



” Culture, Animation et Loisirs



Repas des aînés du 19 novembre 2022

Mis entre parenthèse pendant la crise sanitaire, le repas des aînés a réuni le 19 novembre les lazérois. Ce moment convivial fait partie des animations incontournables de l'automne.

Il faut savoir que cette journée est réservée aux personnes âgées de plus 65 ans résidant sur la commune qui sont conviées par le conseil municipal.

Les habitués ont savouré ce moment de



convivialité retrouvé et les "nouveaux" seniors ont apprécié ce temps de rencontre. Un temps de pause particulièrement chaleureux pour nos aînés, pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

L'événement comprenait un repas offert par la commune et une animation musicale offerte par le Comité des fêtes.

LAZER FC

Le samedi 30 juillet chaque licencié de l'équipe recevait son nouveau maillot. Sponsorisée depuis le début par l'entreprise PLACO- Saint Gobain.

De nouvelles recrues sont venues agrandir le groupe.

Des matchs se déroulent sur Laragne et Sisteron les lundis et jeudis.



” Culture, Animation et Loisirs

Marché du 11 septembre

Comité des Fêtes

Cette journée s'est déroulée avec la présence du soleil et une belle ambiance.

20 exposants artisans et producteurs, ainsi qu'une animation musicale proposée par la famille MOURARD et Jojo le sculpteur de ballon.

Une belle occasion pour mettre en avant les produits et artisans de notre territoire.



Samedi 15 octobre : soirée repas dansant moules frites



Une centaine de personnes venue pour se restaurer et danser dans une ambiance sympathique.

Les cuisiniers ont été à la hauteur, les moules et les frites ont été servies à volonté. Un karaoké a lancé la partie musicale suivi par la soirée dansante animée par PLATINE 05 Mathieu et Thomas.

Soirée qui a rencontré un vif succès préparée par toute l'équipe du Comité des Fêtes qui se mobilise toujours pour vous donner le meilleur dans la joie et la bonne humeur.



Noël des enfants le 18 décembre



Ce dimanche 18 décembre le père Noël a avancé son heure d'arrivée, il est venu en fin de matinée en raison de la coupe du monde.

Le spectacle proposé par les duo les Deux Z'anim's a enchanté les familles.

Le Père Noël sur son beau traineau est arrivé chargé de cadeaux pour le plaisir des enfants.



” Culture, Animation et Loisirs

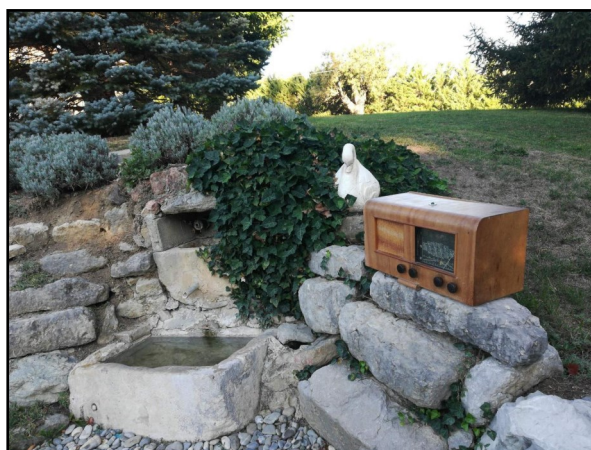
Association d'hier et d'aujourd'hui Lazer

C'est par une belle journée de septembre, dans le cadre des journées du patrimoine, que l'association Lazer d'Hier à Aujourd'hui vous a proposé une balade au travers du temps pour vous faire découvrir un petit bout de l'histoire de Lazer.

Avec huit vieux postes radio, vous avez pu, au travers des textes concoctés par notre équipe, écouter l'histoire de notre commune, d'hier à aujourd'hui. Lazer d'aujourd'hui vous fut présentée avec un petit descriptif de son territoire, de ses ressources, de son économie. Vous avez pu aussi entendre le témoignage de deux anciens de la commune.

Lazer d'hier vous a appris certainement la vie des seigneurs qui ont dominé les lieux, leurs conflits, leurs alliances, le tout dans l'ambiance du Xème au XVème siècle. De plus, trois points d'accueil le long du parcours vous ont permis de rencontrer et discuter avec les membres de l'équipe :

- Gilda et Denis au point de départ à la Mairie avec des explications sur le



blason,

- Brigitte vous attendait à l'église saint Georges pour une visite de l'église,

- Maria et Lon à l'arrivée pour recueillir vos évaluations sur ce parcours et vous donner des explications sur la plâtrière, le château de Lazer et l'exploitation du gypse.

Et pour les plus jeunes, un petit concours a été mis en place et une récompense les attendait au bout du chemin.

Il est toujours plaisant de pouvoir, d'une manière originale, découvrir un lieu et son histoire. Cette année 2022 eut comme support de vieux postes radio, que vous réserve l'année 2023 ? Nous en avons déjà une petite idée.

Pour ceux qui souhaitent nous suivre, nous vous attendons pour partager vos racines. Alors rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles histoires !

En attendant, nous retournons de ce pas à nos recherches. Et nous serons certainement présents sur les diverses manifestations tout au long de l'année.

Toute l'équipe de l'Association Lazer d'Hier à Aujourd'hui.



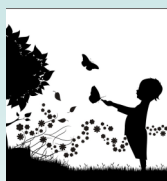


COUDOURET Loïse le 3/09/2022
Fille de COUDOURET Damien & BESSARD Amélie

ANDRIANASOLO RIVO-MAMY Elio le 14/10/2022
Fils de ANDRIANASOLO RIVO-MAMY Maxime et AUBERT Anaïs

Tous nos vœux de bonheur aux parents

L'arbre aux Enfants



Chaque naissance sur la commune est l'occasion d'offrir un arbre au nouveau né, au choix de ses parents.



Cédric MAOUI & Marina DJELLALI
Le 05 août 2022



Julien TRAN-NO & Élodie PASCUITO
Le 17 août 2022



POPULATIONS LÉGALES au 1er janvier 2020 en vigueur à compter du 1er janvier 2023

Commune de Lazer

Population municipale	341
Population comptée à part	14
Population totale	355

" Infos

Cérémonie du 01 novembre 2022



Le 2 novembre est un moment de recueillement à la mémoire des saints et aussi de nos défunts, d'hommage à tous les maires disparus et tout particulièrement ce jour à la mémoire de nos anciens maires, Famille RICHIER, LONG Aimé (1953-1955) ET MORHET Claude (1995-2007).



" Tarifs cimetières

Pour les caveaux de 2/3 places :

2 389.20 € TTC

Pour les caveaux de 4/6 places :

2 790.00 € TTC

Pour les caveaux de 6/9 places :

2 901.60 € TTC

Columbarium

1 case 30 ans 450.00 €

Concession

50 ans 46.50 € / m²



" Assistantes maternelles

Martine GRASSO

Pré Pourcier- 550 Route de Gap 05300 LAZER

Tel : 04 92 65 17 31 ou 06 79 04 19 04

Corine LEMOULT

Le Maupas , 240 ch de Galachanne - 05300 LAZER

Tel : 04 92 66 42 76 ou 06 78 53 86 71

" Culte

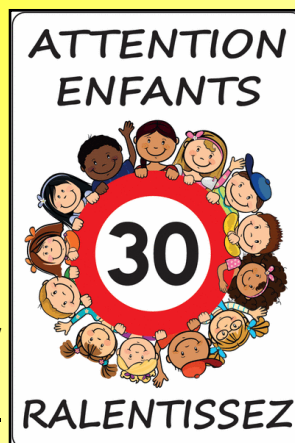
EGLISE de Lazer



MESSE
les
Samedis matin
à 9H



Il est rappelé à tous les usagers de la route de bien vouloir respecter la limitation de vitesse dans tous les quartiers de la Commune, pour la sécurité de tous et tout particulièrement des enfants !



Aujourd'hui encore bien trop souvent la vitesse n'est pas respectée au risque que l'irréparable se produise !

Merci de bien vouloir être prudent !

